

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 20 février 2025

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents : 17

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 4

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Délibération n° 24
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 20 février 2025

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cliry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Bley, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pollud, Plancherine, Quiege, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Petite enfance – Crèche « Les Doudous » de Hauteluce - Convention de mise à disposition du local de l'association du Club Nounours aux Saisies

Rapporteur : Elisabeth REY

La Commune de Hauteluce projette la réalisation de travaux de rénovation du bâtiment du groupe scolaire, qui abrite notamment la crèche « Les Doudous ». Ces travaux couvriront la période de mai 2025 à novembre 2025. Une seconde campagne de travaux est prévue durant l'année 2026.

Ce bâtiment est la propriété de la Commune, maître d'ouvrage des travaux.

La crèche « Les Doudous » est gérée par le CIAS Arlysère, occupant les locaux par une convention de mise à disposition.

Les travaux ne peuvent pas s'effectuer dans le bâtiment tout en accueillant le service de la crèche. Ainsi, il est envisagé de délocaliser la crèche « Les Doudous » dans les locaux occupés par l'association du Club Nounours aux Saisies, 25 route des crêtes à Hauteluce. Ces locaux se situent dans un bâtiment, propriété de la SCI Le TETRAS.

Cette délocalisation nécessite la passation d'une convention de mise à disposition du local entre l'association du Club Nounours et la Commune de Hauteluce.

Le CIAS Arlysère, gestionnaire du service de la crèche, est signataire de la convention.

La durée de la mise à disposition se fera sur la période du 14/04/2025 au 31/10/2025.

Les modalités de mise en œuvre sont établies conformément à la convention jointe en annexe.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mise à disposition du local entre l'association du Club Nounours et la commune de Hauteluce ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

